

Agir à l'international  
Appel à projets « Méditerranée » 2021

**Contexte :**

Dans le cadre de la coopération décentralisée, la Ville de Bordeaux lance un appel à projet d'initiatives de solidarité internationale. Cet appel à projet initié depuis 2011 a pour objectifs d'accompagner des projets de coopération portés par des associations bordelaises tournées vers l'international et en cohérence avec la politique internationale de la Ville .

Pour ce faire, La Ville de Bordeaux souhaite développer des accords pluri-acteurs, fonctionnant sur des principes de réciprocité, en suivant les événements récents à l'international. Il s'agit ici par exemple de suivre la ligne des Accords d'Abraham du 15 septembre 2020, et ses impacts sur la normalisation des relations entre plusieurs acteurs du Proche-Orient et d'Afrique du Nord.

**Objectif de l'appel à projet :**

Soutenir les initiatives d'associations à but non-lucratif basés dans la Métropole, envers le développement des relations de Bordeaux et ses villes partenaires de la Méditerranée : Ashdod (Israël), Casablanca (Maroc), Oran (Algérie) et Ramallah (Territoires Palestiniens)

Contribuer, à l'échelle locale, à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), en encourageant les acteurs associatifs bordelais à participer, activement à la solidarité internationale. Prioritairement les ODD : 5, Égalité entre les sexes ; 8, Accès à des emplois décents ; 10, Réduction des inégalités ; 11, Villes et communautés durables ; 17, partenariats pour la réalisation des objectifs.

Encourager la solidarité et la coopération entre les villes jumelles de Bordeaux.

**Domaines éligibles :**

- Biodiversité en milieu urbain
- Situation de la jeunesse : engagement politique, stabilité et formalité de l'emploi et entrepreneuriat durable
- Egalité des genres et droit de la Femme

**Critères de sélection et méthodologie :**

- Réciprocité des échanges entre les partenaires : modalités du partenariat, rôle et contributions de chaque partenaire, répartition du budget.
- Qualité du projet : pertinence, cohérence, efficacité, impacts
- Faisabilité et méthode : adéquation du budget et du planning, plan d'action par étapes, dimension participative, mise en œuvre prévue, partenariats locaux, part d'autofinancement, pérennité et durabilité de l'action ;

**Sont exclus de l'appel à projets :**

- Les activités en milieu scolaire, les voyages d'étude, les chantiers de jeunes (déjà financés par des programmes existants comme le SVE, SVI...)
- Les demandes d'aide pour le fonctionnement des organismes ;

- Les projets n'ayant pour objet que des opérations de microcrédits ou de financement d'investissement ;
- Les projets ayant pour objet des actions culturelles (pour lesquels un appel à projets co-financé par la Ville de Bordeaux et l'Institut Français existe).

### **Montant de l'aide :**

L'objectif étant de créer plusieurs projets de coopération multipartites, le financement ira de 2.000 à 5.000 euros, selon l'ampleur du projet, sachant que la subvention ne peut correspondre à plus de 50% du budget global du projet.

Il faudra mentionner dans la demande les autres bailleurs sollicités, ainsi que la part des fonds propre et du bénévolat dans le plan de financement.

### **Aide méthodologique complémentaire :**

La Ville de Bordeaux pourra accorder une aide méthodologique complémentaire à un projet retenu dans le cadre de cet appel à projets.

### **Dossier de projet :**

La prise en considération des dossiers suppose qu'ils respectent la législation française en vigueur, soient complets et soient dactylographiés sous format Word.

Le dossier à renseigner est téléchargeable sur le site [www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr)

- Fiche synthétique de projet datée et signée à la dernière page (document 1) ;
- Présentation de projet datée et signée à la dernière page (document 2).

Le dossier sera également accompagné des documents administratifs :

- Statuts de l'association ;
- Extrait du JO prouvant la création de l'association ;
- Original du Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

Tout courrier de soutien issu de partenaires étrangers ou français pourra être ajouté aux pièces obligatoires.

### **Dépôt du dossier**

Le dossier doit être transmis par courrier postal à la Direction des Relations Internationales de la Ville de Bordeaux avec la mention « *Appel à projets Méditerranée* » **pour le 3 juillet dernier délai** (cachet de la poste faisant foi).

### **Contacts**

Direction des Relations Internationales de la Ville de Bordeaux (DRI)

Place Pey Berland

33077 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05.56.10.21.87

Télécopie : 05.56.10.21.89

[ri@bordeaux-metropole.fr](mailto:ri@bordeaux-metropole.fr)